

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Comment écrit-on l'histoire de son Église ?

Ruffini-Ronzani, Nicolas

Published in:

L'écriture de l'histoire au Moyen Âge (XIe-XVe siècle) entre contraintes génériques et contraintes documentaires

Publication date:

2015

Document Version

Version revue par les pairs

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Ruffini-Ronzani, N 2015, Comment écrit-on l'histoire de son Église ? Les chartes et leur usage dans les "Gesta episcoporum Cameracensium" de l'évêque Gérard Ier d'Arras-Cambrai (1012-1051). Dans L'écriture de l'histoire au Moyen Âge (XIe-XVe siècle) entre contraintes génériques et contraintes documentaires. Classiques Garnier, Paris, p. 219 - 233.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

COMMENT ÉCRIT-ON L'HISTOIRE DE SON ÉGLISE ?

LES CHARTES ET LEUR USAGE DANS LES *GESTA EPISCOPORUM CAMERACENSIVM* DE L'ÉVÊQUE GÉRARD I^{ER} D'ARRAS-CAMBRAI (1012 † 1051)

Les *Gesta episcoporum Cameracensium* composés sous l'autorité de l'évêque Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai († 1051) constituent sans nul doute l'un des textes les plus importants et les mieux informés produits en Lotharingie autour de l'an mil¹. Depuis près d'un demi-siècle, ce récit des hauts-faits et déboires des évêques d'Arras-Cambrai suscite d'ailleurs un intérêt de plus en plus marqué des historiens, qui se sont attachés à dater, à critiquer et à exploiter cette œuvre restée célèbre pour ses envolées contre la paix de Dieu et son discours, fameux, sur les « trois ordres »². Paradoxalement, si, depuis de nombreuses années, les médiévistes ont gratifié les *Gesta* de Cambrai d'une attention considérable et exploité le contenu de ce récit pour retracer le destin politique tumultueux de la Lotharingie, peu d'entre eux se sont inquiétés des procédés mis en œuvre par Gérard I^{er} pour écrire l'histoire de ses prédécesseurs. Il y a pourtant tout lieu de s'interroger sur ce point, car, à l'instar d'une série considérable de textes à caractère hagiographique, apologétique ou historiographique élaborés sous la supervision du prélat, ces *Gesta*, probablement écrits entre 1023 et 1025 sous leur forme originelle³, s'inscrivent au sein d'une vaste stratégie de restauration littéraire de l'autorité épiscopale. Leur conception, confiée à l'une des meilleures plumes de l'Église de Cambrai – vraisemblablement celle de Foulques, chapelain de l'évêque⁴ –, a donc été mûrement réfléchie dans l'entourage de Gérard I^{er}.

S'adressant à un public régional – c'est en effet le propre du genre littéraire des gestes d'évêques⁵ –, Gérard I^{er} se livre dans les *Gesta* à un complexe exercice de construction du passé diocésain, des origines de la cité à son propre épiscopat. La production du récit a

1. Au sujet de l'évêque Gérard I^{er}, on se reportera avant tout aux notices biographiques de Theodor Schieffer, « Ein deutscher Bischof des 11. Jahrhunderts : Gerhard I. von Cambrai », *Deutsches Archiv für Geschichte des Mittelalters*, 1 (1937), p. 323-360 ; Heinrich Sproemberg (†) - Jean-Marie Duvosquel, « Gérard I^{er}, évêque de Cambrai », *Biographie nationale*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1969, t. 36, col. 286-299 ; Erik Van Mingroot, « Gérard I^{er} de Florennes, évêque de Cambrai », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, 1984, t. 20, col. 742-751.

2. *Gesta episcoporum Cameracensium*, éd. par Ludwig Bethmann, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores* [désormais *MGH SS*], Hanovre, 1846, t. 7, p. 393-489. Le manuscrit vraisemblablement autographe des *Gesta episcoporum Cameracensium* subsiste encore partiellement et est aujourd'hui conservé à La Haye, Koninklijke Bibliotheek, 75 F 15. Au sujet de ce *codex*, on lira Theo Riches, « Episcopal historiography as archive. Some reflections on the autograph of the *Gesta episcoporum Cameracensium* », *Jaarboek voor Middeleeuwse Geschiedenis*, 10 (2007), p. 23-34.

3. Comme l'a jadis démontré Erik Van Mingroot, « Kritisch onderzoek omtrent de datering van de *Gesta episcoporum Cameracensium* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 53 (1975), p. 281-332, il convient de distinguer deux strates dans le texte des *Gesta*, que l'édition de référence des *Monumenta Germaniae historica* tend à présenter comme une composition monolithique. Un premier ensemble, qui engloberait *grosso modo* les deux premiers livres des *Gesta* et une cinquantaine de chapitres du troisième, aurait été rédigé sous l'autorité de l'évêque Gérard par le chapelain Foulques vers 1023-1025. La seconde strate correspondrait à la partie finale du livre III et à quelques interpolations au sein des premiers chapitres de ce même livre. Elle serait le fruit du labeur d'un auteur anonyme actif au lendemain du décès de Gérard I^{er}. La démonstration complexe d'Erik Van Mingroot a fait l'objet de deux excellentes synthèses à destination des chercheurs qui ne maîtriseraient pas le néerlandais (Henri Platelle, « Compte rendu », *Mélanges de science religieuse*, t. 34, 1977, p. 135-136 ; Riches, « Episcopal historiography [...] », art. cit., p. 16-23).

4. Bien qu'il n'en ait jamais apporté la preuve formelle, Erik Van Mingroot estime que le rédacteur des *Gesta* de Cambrai est un certain *Fulco scriptor Gerardi Kamaracensis episcopi* mentionné dans un acte inédit du comte Baudouin IV de Flandre pour le chapitre Saint-Amé de Douai (Lille, Archives départementales du Nord, 1 G 194/1003). Jusqu'à présent, cette identification n'a guère été remise en question, même si la démonstration promise de longue date par Erik Van Mingroot se fait attendre. Par facilité, je me conformerai à cette hypothèse non vérifiée, mais acceptée par la tradition historiographique.

5. Michel Sot, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, Brepols (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 37), p. 45-47

nécessairement imposé à son auteur de collecter, d'ordonner et de réinterpréter une documentation éparse mêlant diplômes carolingiens et ottoniens, *Vitae* de saints locaux, chroniques régionales et citations scripturaires. L'objectif de cette contribution sera de déterminer comment, dans un but éminemment politique, Gérard et ses collaborateurs ont intégré ces hypotextes au tissu narratif en leur conférant, parfois, un sens nouveau. Les limites imposées au présent article ne m'autoriseront cependant pas à envisager l'ensemble des écrits utilisés par le prélat pour bâtir son œuvre. Je bornerai donc l'analyse à l'exploitation faite par Gérard des actes diplomatiques autrefois conservés dans les archives des abbayes et chapitres de son diocèse⁶.

La présente contribution se structurera autour de trois axes. Je m'efforcerai, dans un premier temps, d'identifier la documentation diplomatique sur laquelle l'évêque Gérard et son chapelain ont souhaité bâtir leur œuvre. Il conviendra, ensuite, de définir selon quels procédés techniques le prélat et son collaborateur ont intégré ces hypotextes à la narration. Enfin, j'entreprendrai de déterminer comment la sélection, l'ordonnancement et la mise en récit des écrits diplomatiques par Gérard et son entourage ont pu contribuer à renforcer symboliquement l'autorité de l'évêque sur ses contemporains. Les pages suivantes se focaliseront sur la version « primitive » des *Gesta* de Cambrai – c'est-à-dire sur les livres et chapitres composés entre 1023 et 1025 –, dont on sait qu'elle correspond pleinement la pensée du prélat cambrésien.

Les matériaux de l'historien : collecte et sélection

Dès le prologue, le chapelain Foulques se livre au sujet de ses méthodes de travail. Tout en précisant qu'il a parfois préféré garder le silence plutôt que d'avancer des informations douteuses – recyclant de la sorte un vieux *topos* de la littérature médiolatine déjà présent dans la *Vita Martini* de Sulpice Sévère –, Foulques affirme que, dans son œuvre, il n'est rien de douteux ou d'inventé, qu'il n'est rien qu'il n'ait trouvé dans « les annales et dans les histoires des Pères, dans les gestes des rois et dans les chartes, qui se trouvent encore dans les archives de cette église, ou qu'[il n'ait reçu] de témoins dignes de confiance ayant vu et entendu ces choses »⁷. D'emblée, le narrateur affirme donc sa volonté de bâtir ses *Gesta* sur des témoignages solides et dignes de foi. À de très nombreuses reprises au cours de la centaine de chapitres que renferme le premier livre de l'œuvre, Foulques se réfère d'ailleurs explicitement aux sources, narratives ou diplomatiques, qu'il a préalablement collectées en des lieux divers⁸. Ces informations éparpillées, glissées çà et là dans le récit, permettent de suivre à la trace le processus de composition des *Gesta*, qui s'est vraisemblablement étendu sur deux, voire trois années.

En tant que *scriptor* des chartes de l'évêque Gérard I^{er}, le chanoine Foulques s'est tout naturellement d'abord tourné vers les archives de « son » chapitre cathédral de Cambrai.

6. Par « actes diplomatiques », j'entends tout acte consignant l'accomplissement ou l'existence d'un fait juridique et donnant une validité juridique à celui-ci. J'exclus donc les écrits épistolaires, même si, après bien des hésitations, je me suis résolu à intégrer au tableau en annexe deux curieux faux, à la forme hybride, relatifs au patrimoine de Notre-Dame d'Arras. La perspective dans laquelle je m'inscris ici n'est évidemment pas neuve. D'autres travaux ont depuis longtemps arpenté les mêmes chemins. On en trouvera une bibliographie dans le bel article de Laurent Morelle, « La mise en "œuvre" des actes diplomatiques. L'*auctoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IX^e-XI^e siècle) », *Auctor et auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, dir. par Michel Zimmermann, Paris, École des chartes, 2001 (Mémoires et documents de l'École des chartes, 59), p. 74, n. 2.

7. [...] *quia nihil dubium nihil factum positum est, nihil etiam revera preter quod aut in annalibus atque historiis patrum, seu et in gestis regum, sed in kartis quoque, quae adhuc in archivo ipsius ecclesie sunt, repperimus aut a certis relatoribus et visa et audita accepimus (Gesta episcoporum Cameracensium [...], éd. cit., p. 402).*

8. Voir, par exemple, *ibid.*, p. 404 (*Historia Ecclesiae Remensis* de Flodoard), p. 412 (archives de l'*ecclesia* de Maroilles), p. 463 (*Vita* de saint Landelin de Crespin), etc.

Pour l'essentiel, celles-ci lui ont servi à la rédaction du premier des trois livres que compte son œuvre. Treize documents, dont plusieurs faux, sont en effet cités *in extenso* dans la première partie des *Gesta*, laquelle comprend 122 chapitres. Au total, comme l'établit le tableau en annexe, sur ces treize chartes, huit émanent des souverains carolingiens et ottoniens, deux rentrent dans la catégorie des actes privés, deux émanent du pontife romain et une seule est une charte épiscopale. Pour la plupart, ces documents ont trait au patrimoine et aux droits détenus par les évêques d'Arras-Cambrai, qu'ils viennent tantôt confirmer, tantôt accroître. On notera, par ailleurs, qu'aucune des chartes copiées dans la version primitive des *Gesta* ne se rapporte personnellement à l'évêque Gérard I^{er}. À bien y regarder, seules quelques lettres consignées dans le troisième livre – adressée au clergé liégeois pour l'une, relatives à la préparation de la succession d'Adalbéron de Laon pour les autres –, mettent en récit des documents produits par celui qui a commandé la rédaction du texte⁹. Pour composer son histoire des évêques d'Arras-Cambrai, Foulques n'a évidemment pas usé de l'ensemble des chartes et diplômes conservés dans les archives de Notre-Dame de Cambrai. Il paraît plutôt avoir opéré une sélection parmi la documentation disponible. Certains écrits diplomatiques, parfois relativement importants, ne sont ainsi jamais évoqués dans le texte, alors qu'ils devaient nécessairement prendre place dans le *scrinium* du chapitre. Tel est le cas, par exemple, d'un acte de 898 par lequel le jeune roi lotharingien Zwentibold confère à l'Église de Cambrai la *villa* de Ligny-en-Cambrésis¹⁰ ou celui d'une notice judiciaire de 941, dans laquelle l'évêque Fulbert († 956) intervient en faveur de quelques sainteurs du chapitre¹¹...

À l'inverse, Foulques a également puisé dans les archives d'un établissement qui n'est pas le sien. Au chapitre 27 du premier livre, l'auteur indique tirer ses informations d'une charte de 674 contenue dans les archives de Saint-Pierre Maroilles¹², un chapitre situé à une quarantaine de kilomètres à l'Est de la cité¹³. La collecte des archives ne s'est donc pas arrêtée aux institutions ecclésiastiques cambrésiennes, mais a largement dépassé le cadre urbain, même s'il faut reconnaître que Saint-Pierre de Maroilles occupe une place un peu particulière dans le paysage ecclésiastique du diocèse, puisque, depuis le milieu du X^e siècle, la communauté est très étroitement liée aux évêques d'Arras-Cambrai, qui la possèdent en propre¹⁴. La présence d'une charte relative à Maroilles dans les *Gesta* de Cambrai s'explique très certainement par le destin un peu particulier connu par cet établissement.

Bref, on le constate, la sélection du matériau diplomatique opérée par Foulques, et à travers lui par l'évêque Gérard I^{er}, n'obéit pas au hasard, mais semble plutôt guidée par certains principes. Seules ont été retenues les pièces revêtues d'une solennité particulière,

9. *Ibid.*, p. 474-478. Chacune de ces pièces a fait l'objet d'une brève analyse dans le récent ouvrage d'Erik Van Mingroot, *Les chartes de Gérard I^{er}, Liébert et Gérard II, évêque de Cambrai et d'Arras, comtes du Cambrésis (1012-1092/93). Introduction, édition, annotation*, Louvain, Leuven University Press, 2005 (Mediaevalia Lovaniensia, Series I, 35), p. 318-323. Ces quelques documents bénéficieront bientôt d'une nouvelle édition dans *Acta synodi Atrebatensis, Vitae Autberti et Gaugerici episcoporum Cameracensium et varia scripta relicta ex officina Gerardi*, éd. par Steven Vanderputten - Diane J. Reilly, Turnhout, Brepols (Corpus christianorum, Continuatio Mediaevalis), à paraître.

10. Theodor Schieffer, *Die Urkunden Zwentibolds und Ludwigs des Kindes*, Berlin, Weidmann, 1960 (Monumenta Germaniae historica, Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum, 4), p. 60-61 [désormais *MGH DD Karol.*].

11. Georges Despy, « Serfs ou libres ? Sur une notice judiciaire cambrésienne de 941 », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 39 (1961), p. 1142-1143.

12. Au sujet de cet acte qui a vraisemblablement été retravaillé à l'époque carolingienne, mais dont la véracité est démontrée, on lira Jean-Marie Duvosquel, « La charte de donation de saint Humbert pour l'abbaye de Maroilles, en Hainaut (18 mars 674) », *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 136 (1970), p. 143-177.

13. *Veterem vero kartulam in archivo aecclesiae sancti Huntberti repperimus, [...]* (*Gesta episcoporum Cameracensium [...]*), éd. cit., p. 412.

14. À propos de l'histoire de l'abbaye de Maroilles, on verra Anne-Marie Helvétius, *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VI^e-XI^e siècle)*, Bruxelles, Crédit communal de Belgique, 1994 (Collection Histoire in-8°, 92), p. 106-118 et 268-279.

que ce soit en raison de leur ancienneté ou de leur importance pour la seigneurie épiscopale. La chronique ne se substitue donc pas au chartier. Peut-être faut-il en partie voir dans cette sélection drastique un souci littéraire de la part d'un auteur qui ne souhaitait pas lasser le lecteur en insérant dans la chronique l'ensemble des actes à sa disposition, l'édition intégrale de documents diplomatiques étant une technique relativement lourde. Cette sélection témoigne, par ailleurs, d'une connaissance approfondie du contenu des fonds d'archives de la part de Foulques, en ce compris des fonds des institutions monastiques implantées en dehors des murs de la cité.

Faire du neuf avec du vieux : le processus de composition des *Gesta*

Dans leur version primitive des années 1023-1025, les *Gesta* de Cambrai correspondent pleinement à la pensée de Gérard I^{er}. Toutefois, si l'œuvre traduit fidèlement les opinions du prélat, elle n'est pas à proprement parler novatrice, dans la mesure où Gérard inscrit son récit dans un genre particulièrement en vogue en terre d'Empire et au nord de la Loire, un genre qui, dans la veine du *Liber pontificalis*, se prête particulièrement bien à la glorification de la fonction épiscopale, celui des *gesta episcoporum*¹⁵. Pour le chapelain Foulques, rédacteur supposé du texte, se pose dès lors une question fondamentale : comment intégrer les écrits diplomatiques dont il s'inspire au tissu narratif, tout en respectant les contraintes inhérentes au genre des « gestes d'évêques », qui ont été définies par le *Liber pontificalis* romain¹⁶ et l'*Historia Ecclesiae Remensis* de Flodoard¹⁷, une œuvre probablement bien connue de Gérard¹⁸ ?

En 2001, au départ d'une sélection de textes écrits dans les milieux monastiques français des IX^e-XII^e siècles, Laurent Morelle s'était efforcé de dessiner une typologie des procédés techniques au moyen desquels les *auctores* médiévaux nourrissent leurs récits historiographiques à partir d'écrits diplomatiques¹⁹. La typologie ainsi esquissée constitue un précieux outil d'analyse. Elle permet d'établir qu'à Cambrai, Foulques procède d'une manière bien différente de Richer de Reims ou des bénédictins de Stavelot, ses presque contemporains²⁰. Jamais, il ne paraphrase, comme eux, les hypotextes de nature diplomatique, ni ne retrace la genèse de leur rédaction. L'intervention du rédacteur se limite plutôt à les « éditer » en toute simplicité, à les citer *in extenso*, en ce compris l'eschatocole et les clauses finales censées attester leur authenticité. La fidélité de Foulques aux originaux est évidente et témoigne, entre autres, de son profond respect pour l'autorité des diplômes et actes à sa disposition. En comparant – lorsque les archives le permettent – le texte de l'original à sa copie dans les *Gesta*, on ne relève en effet que de très rares divergences, toujours mineures, voire insignifiantes (un *aut* au lieu d'un *vel*, la suppression

15. Sur ce genre, la meilleure synthèse reste, en français, celle de Sot, *Gesta episcoporum, gesta abbatum, op. cit.*

16. Sur l'influence du *Liber pontificalis*, on se plongera dans *ibid.*, p. 32-33.

17. À la suite de Michel Sot (*ibid.*, p. 15), Theo Riches a récemment pointé le rôle fondamental de l'*Historia Ecclesiae Remensis* de Flodoard dans l'historiographie médiévale : Theo Riches, « The changing political horizons of *gesta episcoporum* from the ninth to eleventh centuries », *Patterns of episcopal power. Bishops in tenth and eleventh century Western Europe/Strukturen bischöflicher Herrschaftsgewalt im westlichen Europe des 10. und 11. Jahrhunderts*, éd. par Lutger Körntgen - Dominik Waßenhoven, Berlin - Boston, de Gruyter, 2011 (Prinz-Albert-Forschungen, 6), p. 51-62.

18. La formation de l'évêque Gérard I^{er} s'est en effet partagée entre Reims, où siégeait son *consanguineus* Adalbéron I^{er} († 989), et Aix-la-Chapelle, où il exerçait la charge de chapelain du roi Henri II. À ce propos, on se reportera aux notices biographiques citées *supra*, n. 1, ainsi qu'à la thèse inédite de *id.*, *Bishop Gerard I of Cambrai (1012-1051) and the representation of authority in the Gesta episcoporum Cameracensium*, Londres, King's College, 2006, p. 54-59.

19. Morelle, « La mise en "œuvre" [...] », art. cit., p. 73-96, ici p. 74.

20. À propos de ce dernier dossier, on lira Mazeure, « Le *codex Stabulensis* et la recréation du passé à Stavelot-Malmedy à la fin du X^e siècle. Une étude de la valorisation de sources diplomatiques dans l'hagiographie abbatiale », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 107 (2012), p. 863-887.

ou l'ajout d'un mot sans grande importance, *etc.*), preuve de la qualité du travail de Foulques²¹.

Sur un plan formel, la transcription intégrale des écrits diplomatiques n'est jamais amenée avec brusquerie. Chacune de ces insertions est précédée d'un paragraphe introductif, allant de quelques mots à plusieurs lignes de texte. À une exception près²², Foulques y précise systématiquement, mais brièvement, le contenu de l'acte et les noms des autorités qui l'ont délivré, voire celui des personnes présentes au moment de son octroi²³. Plus rarement, il y indique également avoir copié l'acte de sa propre initiative²⁴. Une autre constante réside dans l'insistance que met Foulques à souligner le rôle capital des prélats cambrésiens dans l'acquisition des droits concédés à travers ces chartes et diplômes²⁵. L'effet recherché est évident : il s'agit de démontrer que si le patrimoine de l'Église d'Arras-Cambrai a pu s'accroître et échapper à des déprédations trop importantes, c'est avant tout grâce à l'action de ses évêques. Par ailleurs, il semble que plus les *Gesta* évoquent le passé récent, plus les actes retranscrits fassent l'objet d'une remise en contexte détaillée²⁶. Ces détours offrent l'occasion au narrateur d'expliquer les motifs de la concession du document, souvent en le présentant comme une réponse aux méfaits perpétrés par les rivaux laïcs des prélats, qu'il s'agisse des comtes de Cambrai ou des châtelains et avoués de la cité²⁷.

Aux yeux de Foulques, ces retranscriptions, qui rompent quelque peu la structure narrative, constituent autant de « pièces justificatives » dispersées à travers l'ensemble des *Gesta*. Le profond respect qu'éprouve l'auteur à l'égard de ces chartes chargées d'*auctoritas* semble cependant parfois lui jouer des tours, en le poussant à se contredire au sein même de son œuvre. Tel est le cas lorsqu'il insère au chapitre 68 un acte faux, mais qu'il estime authentique, attribué à Charles III le Simple²⁸. À en croire ce diplôme, le souverain aurait concédé le chapitre de Maroilles à l'Église de Cambrai en 920. Bien renseigné par une source aujourd'hui perdue²⁹, Foulques n'ignore pourtant pas que jusqu'au milieu du x^e siècle, la communauté religieuse se trouvait entre les mains des comtes de Cambrai, puisqu'il note au chapitre 32 du deuxième livre que sous l'épiscopat de Fulbert (933/934-956), l'empereur Otton I^{er} a retiré cet établissement des mains du comte pour le confier à l'évêque³⁰. Deux versions contradictoires de l'histoire de ce chapitre étroitement lié aux prélats d'Arras-Cambrai circulent donc au sein des *Gesta*, deux versions que Foulques tente tant bien que mal de faire cohabiter en précisant, au détour d'une phrase du premier livre, que Maroilles était retombé dans l'escarcelle comtale après

21. Pour prendre un exemple parmi d'autres, comparer le texte de la notification d'un diplôme original de 948 édité dans Theodor Schieffer, *Die Urkunden Konrad I., Heinrich I. und Otto I.*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 1879-1884 (Monumenta Germaniae historica, Diplomata regum et imperatorum Germaniae, 1), p. 182-183 [désormais MGH DD] (*Noverint omnes fideles nostri presentes scilicet futuri [...]*) avec celui de sa copie dans les *Gesta episcoporum Cameracensium [...]*, éd. cit., p. 427 (*Noverint omnes fideles nostri praesentes scilicet et futuri [...]*).

22. L'acte privé relatif à l'abbaye de Maroilles, que je suppose introduit en raison de son ancienneté (*Gesta episcoporum Cameracensium [...]*, éd. cit., p. 412-413).

23. *Ibid.*, p. 449.

24. *Quod preceptum immunitatis subnectere ratum duximus ita [...]* (*ibid.*, p. 450).

25. Par exemple: *Petente ipso pontifice [...]* (*ibid.*, p. 429) ; *Unde papa confirmante, immo episcopis, abbatibus, cunctis quoque ibi residebant assentientibus, caraxaturam fieri obtinuit huiusmodi [...]* (*ibid.*, p. 449).

26. Comparer, par exemple, les mises en contexte des actes cités aux chapitres 26 et 39 du premier livre (*ibid.*, p. 412 et 415) avec celles des chapitres 111 et 112 (*ibid.*, p. 449-450).

27. *Ibid.*, p. 444 et 449-450.

28. *Ibid.*, p. 424-425 ; Philippe Lauer, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France*, Paris, 1940 (Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France), t. 1, p. 152-154. La falsification de ce document a été démontrée par Helvétius, *Abbayes, évêques et laïques [...]*, p. 260-277, dont je m'inspire largement dans ce paragraphe.

29. *Ibid.*, p. 270.

30. *Gesta episcoporum Cameracensium [...]*, éd. cit., p. 462.

921³¹. Ce petit dossier permet d'entrevoir combien Foulques respecte l'*auctoritas* des sources à sa disposition, des sources dont il n'ose visiblement pas remettre le témoignage en question, en dépit de leurs apparentes discordances.

Écrits diplomatiques et restauration de l'autorité épiscopale

Implanté en terre d'Empire, au carrefour des aires de domination française, flamande et germanique, mais relevant de la province ecclésiastique de Reims, la cité de Cambrai constitue à la fois le siège de l'immense diocèse double d'Arras-Cambrai et le centre névralgique d'un petit comté gouverné depuis 1007 par des évêques-comtes assez étroitement soumis aux empereurs³². Bénéficiant de droits étendus, jouissant conjointement de l'*auctoritas* et de la *potestas*, soutenu par de puissants réseaux de fidélité, l'évêque dispose à Cambrai de nombreux atouts pour imposer son pouvoir dans une région à l'intérêt géostratégique évident. Et pourtant, à en croire le témoignage des sources contemporaines aux événements, ses décisions s'avèrent régulièrement contestées par une aristocratie rétive à son pouvoir et des moines désireux de s'émanciper de la tutelle épiscopale³³. Il ne fait, en effet, guère de doute qu'à travers ses *Gesta*, Gérard I^{er} a l'intention de renforcer son autorité face à ses rivaux, laïcs et ecclésiastiques. À cette fin, l'évêque déploie une stratégie triple dans cette œuvre destinée à un public régional³⁴ : il s'agit de s'inscrire dans une lignée sainte, celle de ses glorieux devanciers les évêques Vaast, Géry, Aubert, Vindicien et Jean, dont le souvenir est à la même époque ravivé par une série de productions hagiographiques, mais aussi de présenter les évêques d'Arras-Cambrai dans la posture de réformateurs et de pacificateurs, et, corollairement, de jeter le discrédit sur leurs rivaux et ennemis.

Reste, dans ce contexte, à déterminer la fonction spécifique conférée aux écrits diplomatiques. Le sens de leur insertion ne peut évidemment se comprendre qu'au regard de la stratégie globale déployée par le prélat. Dans leur version primitive, les *Gesta* dépeignent volontiers les liens d'amitié unissant Gérard I^{er} et ses prédécesseurs aux plus puissantes autorités de leur temps, contribuant de la sorte à mettre en valeur le réseau de pouvoir des prélats³⁵. La transcription intégrale de la bulle de Grégoire V et celle de certains diplômes reçus des empereurs ou des rois de Francie orientale s'inscrit vraisemblablement dans cette perspective. En rappelant systématiquement, ou presque, que ces chartes fondamentales dans l'histoire de l'Église d'Arras-Cambrai ont été obtenues sur sollicitation des évêques, le narrateur valorise incontestablement l'action de ces derniers tout en soulignant leur influence. Les chartes retranscrites sont dès lors plus que des textes : elles deviennent autant de démonstrations du soutien dont jouissent les évêques et témoignent de leur action en faveur de leur Église.

31. *Tunc temporis Isaac comes abbatiumculam beati Hunberti [...] possidebat* (*ibid.*, p. 426).

32. Sur le contexte politique dans lequel les *Gesta episcoporum Cameracensium* voient le jour et sur la fonction de l'œuvre, je me permets de renvoyer à ma thèse *Église et aristocratie en Cambrésis (fin IX^e-mil. XII^e siècle)*. *Le pouvoir entre France et Empire au Moyen Âge central*, soutenue à l'Université de Namur le 25 mars 2014. En attendant sa publication prochaine, on pourra toujours se référer à la synthèse de Miche Rouche, « Cambrai, du comte mérovingien à l'évêque impérial », *Histoire de Cambrai*, dir. par Louis Trénard, Lille, Presses universitaires de Lille, 1982 (*Histoire des villes du Nord/Pas-de-Calais*, 2), p. 11-42.

33. À cet égard, voir l'excellent article de Laurent Jégou, « L'évêque entre autorité sacrée et exercice du pouvoir. L'exemple de Gérard de Cambrai (1012-1051) », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 47 (2004), p. 37-55, auquel j'emprunte le concept de « restauration littéraire de l'*auctoritas* épiscopale ».

34. Riches, « Episcopal historiography [...] », art. cit., p. 37.

35. Les deux premiers chapitres du troisième livre des *Gesta* relatifs à l'élection de Gérard I^{er} sont à cet égard très significatifs. Ses bonnes relations avec le roi Henri II, l'archevêque de Reims ou l'abbé Richard de Saint-Vanne y sont longuement mises en scène (*Gesta episcoporum Cameracensium [...]*, éd. cit., p. 465-467).

Par ailleurs, l'insertion de chartes, de bulles et de diplômes au sein du premier livre des *Gesta* vise peut-être également à garantir le patrimoine foncier et les droits de l'Église de Cambrai à une époque où ses dignitaires soupçonnent – à tort ou à raison, la question n'est pas là – que des menaces pèsent sur la seigneurie ecclésiastique³⁶. Narration et introduction d'écrits diplomatiques entretiendraient en ce sens une relation particulièrement étroite. La narration aurait pour fonction de situer dans l'histoire et, dans la mesure du possible, de remettre en contexte les principales étapes de la construction de la seigneurie. Mais, elle ne suffit vraisemblablement pas en elle-même à asseoir la légitimité de ces possessions. Une telle entreprise nécessite de s'appuyer sur des « preuves », c'est-à-dire sur les actes peu nombreux, mais fondamentaux, que Foulques retranscrit dans leur intégralité, en ce compris les clauses finales attestant leur validité. Comme le notait Laurent Morelle il y a peu, cette attention témoigne du fait que « l'*auctor* reconnaît à la source diplomatique une *auctoritas* particulière, fondamentalement extérieure à l'œuvre narrative »³⁷.

Conclusion

Plongé dans une situation politique délicate, l'évêque lotharingien Gérard I^{er} d'Arras-Cambrai se lance au cours des années 1020 dans un vaste projet de restauration littéraire de l'autorité épiscopale. S'appuyant sur les meilleurs plumes de son entourage, il ordonne la production d'une série de textes à caractère hagiographique, historiographique ou apologétique. Parmi ces écrits, les *Gesta episcoporum Cameracensium*, élaborés entre 1023 et 1025, constituent incontestablement l'opuscule le plus abouti. En plaçant l'évêque Gérard I^{er} dans la sainte lignée de ses prédécesseurs et en insistant sur le rôle joué par les premiers évêques de Cambrai dans la fondation ou le développement de la grande majorité des communautés religieuses du diocèse, les *Gesta* contribuent incontestablement à accroître le prestige de l'évêque. La rédaction de ces cinq cents ans d'histoire diocésaine a nécessité un important travail de préparation. En amont, la collecte du matériel diplomatique s'est faite avant tout dans les archives du chapitre cathédral, où le chapelain Foulques a sélectionné une grosse dizaine de chartes privées, de bulles et de diplômes³⁸. À l'inverse de certains de ses contemporains, Foulques n'a pas souhaité paraphraser ou mettre en récit ces pièces fondamentales pour l'histoire de son Église, mais, a préféré fournir une retranscription intégrale de ces documents dans l'optique de garantir le patrimoine de son Église et de donner à voir les réseaux de pouvoir des prélats.

Cette entreprise de restauration a-t-elle concrètement porté ses fruits ? Il n'est jamais évident de mesurer l'efficacité de tels textes, d'autant qu'ils font nécessairement partie intégrante d'une stratégie plus vaste, dans laquelle sont mobilisés, entre autres, l'écrit, la liturgie et la manipulation de reliques. Une chose est néanmoins assurée : en dépit de certaines victoires, Gérard éprouvera jusqu'à la fin de sa vie des difficultés à asseoir son autorité sur son aristocratie, qui dispose de solides relais au sein même du chapitre cathédral. Cet échec relatif n'empêchera toutefois pas les *Gesta* d'exercer une influence considérable sur l'historiographie cambrésienne des XI^e et XII^e siècles. Le texte se trouve en effet au fondement d'une tradition historiographique qui se perpétuera jusque très tard dans

36. Sot, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, op. cit., p. 49-50.

37. Morelle, « La mise en "œuvre" [...] », art. cit., p. 93.

38. L'enquête reste à mener, mais il ne fait guère de doute que la riche bibliothèque du chapitre Notre-Dame a probablement elle aussi été largement mise à profit à cette occasion. Un inventaire de celle-ci a été conservé : Donatella Nebbiai-Dalla Guarda, « Les outils de la culture chrétienne et de la liturgie : manuscrits et bibliothèques », *Le christianisme en Occident du début du VI^e siècle au milieu du XI^e siècle*, dir. par François Bougard, Paris, Sedes, 1997 (Regards sur l'histoire), p. 119-127.

le XII^e siècle, comme en témoignent ses très nombreuses *continuationes*³⁹. Les *Gesta episcoporum Cameracensium* laisseront donc une empreinte durable sur les pratiques de l'écrit cambrésiennes. Le plus important réside peut-être là.

Nicolas RUFFINI-RONZANI
Université de Namur

39. Ces *continuationes* des XI^e et XII^e ont été éditées par Ludwig Bethmann et Georg Waitz dans *MGH SS*, t. 7, p. 489-500, et t. 14, p. 186-245.

Les matériaux de l'historien : écrits diplomatiques insérés dans la version primitive des <i>Gesta de Cambrai</i>								
Référence	Type d'acte	Date	Auteur	Bénéficiaire	Objet principal de l'acte	Statut	Conservé en original ?	Édition
Livre I, ch. 26	Charte épiscopale	-	Saint Vindicien	Notre-Dame d'Arras	Confirmation des possessions	Falsification	Non	<i>Gesta episcoporum Cameracensium [...]</i> , éd. cit., p. 410-411
Livre I, ch. 26	Bulle	680	Pape Jean (?)	Notre-Dame d'Arras	Confirmation des possessions	Falsification	Non	<i>Ibid.</i> , p. 411-412
Livre I, ch. 27	Acte privé	674	Saint Humbert	Saint-Pierre de Maroilles	Don d'une terre	Authentique (retravaillé)	Non	Duvosquel, « La charte de donation [...] », p. 172-177
Livre I, ch. 39	Diplôme	816	Louis le Pieux	Église de Cambrai	Confirmation des immunités	Authentique	Oui	<i>Chartes originales antérieures à 1121 [...]</i> , n° 349 ⁴⁰
Livre I, ch. 54	Acte privé	875	Macaire et son épouse	Église de Cambrai	Charte de précaire	Authentique	Non	<i>Gesta episcoporum Cameracensium [...]</i> , éd. cit., p. 419-421
Livre I, ch. 64	Diplôme	894	Arnulf I ^{er} de Carinthie	Église de Cambrai	Confirmation des immunités	Authentique	Oui	<i>MGH DD Karol.</i> , t. 3, p. 188-190
Livre I, ch. 67	Diplôme	911	Charles III le Simple	Notre-Dame de Cambrai	Prébendes des chanoines	Authentique	Oui	Lauer, <i>Recueil [...]</i> , p. 152-154
Livre I, ch. 68	Diplôme	920	Charles III le Simple	Église de Cambrai	Concession de Maroilles et Crespin	Falsification	Non	<i>Ibid.</i> , t. 1, p. 252-255
Livre I, ch. 73	Diplôme	948	Otton I ^{er}	Église de Cambrai	Concession de Saint-Géry de Cambrai	Authentique	Oui	<i>MGH DD</i> , t.1, p. 182-183
Livre I, ch. 77	Diplôme	941	Otton I ^{er}	Église de Cambrai	Confirmation des immunités	Authentique	Oui	<i>MGH DD</i> , t. 1, p. 124-126
Livre I, ch. 108	Diplôme	991	Otton III	Église de Cambrai	Confirmation des immunités	Authentique	Oui	<i>MGH DD</i> , t. 2/2, p. 479-480
Livre I, ch. 111	Bulle	996	Grégoire V	Église de Cambrai	Interdiction du droit de dépouille	Authentique	Non	Zimmermann, <i>Papsturkunden [...]</i> , t. 2, p. 641-642 ⁴¹
Livre I, ch. 112	Diplôme	1001	Otton III	Église de Cambrai	Droits au Cateau	Authentique	Oui	<i>MGH DD</i> , t. 2/2, p. 399

40. Cédric Giraud - Jean-Baptiste Renault - Benoît-Michel Tock, *Chartes antérieures à 1121 conservées en France*, Nancy - Orléans, Centre de Médiévistique Jean Schneider - Institut de recherche et d'histoire des textes, 2010 (www.cn-telma.fr), n° 349.

41. Harald Zimmermann, *Papsturkunden, 896-1046*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1989 (Veröffentlichungen der historischen Kommission, 4), t. 2, p. 641-642.